



Succession partie reservataire

Par **Delpierre**, le **30/05/2015** à **18:06**

Bonjour,

Je me pose des questions auxquelles je ne trouve pas de réponse concernant la succession.

En effet, je souhaiterais savoir comment le patrimoine d'un individu marié(Régime légal),sans descendant (enfants, petits enfants..., avec deux parents vivant et deux frères, sera réparti ?

Par ailleurs, je cherche également à savoir comment le patrimoine sera réparti dans le même cas ci-dessus mais sans frères (uniquement des parents vivants et un conjoint)

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Par **serge74**, le **30/05/2015** à **19:11**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1632.xhtml>

" Le défunt était marié

Le conjoint survivant hérite de la manière suivante :

de la moitié de la succession si les 2 parents du défunt sont encore en vie,"

donc, sans testament, freres ou pas freres, cela se partage entre le conjoint et les parents.